

Président

Madame Delphine Batho
Ministre du Développement durable,
de l'écologie, et de l'énergie
La Grande Arche
92055 LA DEFENSE CEDEX

Paris, le 05 septembre 2012,

Réf. : 109-2012/Pdt
JMB-NM/DB

Objet : L'accessibilité, composante du Développement durable

Madame la Ministre,

Nous vous sollicitons relativement à l'objectif législatif de l'accessibilité issu de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et à son inscription comme composante du développement durable.

A l'instar du Québec qui en a fait une véritable composante du pilier sociétal du développement durable, l'accessibilité conditionne le dessein d'un cadre de vie conçu pour tous en instaurant une continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les espaces publics, les systèmes de transports et leur inter modalité.

Ainsi, l'accessibilité ne s'inscrit pas seulement dans une dimension sociale et devant relever uniquement du Ministère en charge des personnes handicapées, dans la mesure où l'enjeu concerne les besoins de mobilité de plusieurs populations démographiquement importantes : personnes âgées, blessés temporaires, parents avec poussettes, voyageurs avec de lourds bagages, femmes enceintes, personnes vivant avec une déficience, etc.

Votre Ministère exerçant la tutelle sur la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages) et la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité), les enjeux de la réglementation de la construction et de l'urbanisme sont donc directement reliés à l'objectif général d'accessibilité de la Société française.

Depuis 7 ans, nous avons par trop constaté et déploré l'absence de pilotage ministériel eu égard à l'ambition législative.

.../...

.../...

Dans le contexte d'une France vieillissante, il est nécessaire d'agir sur les facteurs environnementaux pour garantir une réelle liberté d'aller et de venir pour tous. Ainsi, la loi du 11 février 2005 a nécessairement besoin d'une inter ministérialité explicite et ambitieuse pour réussir l'objectif de 2015.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons un entretien Madame la Ministre, afin de vous enquérir de nos attentes et de nos inquiétudes en matière d'accessibilité.

L'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité des ERP existants, la nécessité de décliner réglementairement le principe de la conception universelle eu égard à la Convention internationale des personnes handicapées, les positionnements ambigus de la DHUP quant à la révision de certaines règles de construction et d'urbanisme, figurent en premier lieu parmi les dossiers que nous souhaiterions aborder avec vous.

Aussi, nous serions très honorés si vous acceptiez de nous recevoir afin de partager avec vous cet enjeu majeur pour l'ensemble de la population française.

Ne doutant pas de toute l'attention que vous accorderez à notre sollicitation, je vous prie de recevoir, Madame la ministre, l'assurance de ma haute et sincère considération.



Jean-Marie BARBIER
Président

Copie pour information

- M. Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre
- Mme Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé
- Mme Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de l'exclusion
- Frédéric CUVILLER, Ministre délégué chargé des transports
- M. Patrick GOHET, Président du CNCPH
- Mme Agnès MARIE-EGYPTIENNE, Secrétaire générale du CIH
- Mme Marie Prost COLETTA, Déléguée ministérielle à l'accessibilité